



Donation et travaux réalisés ultérieurement

Par **PaulMarie**, le **24/08/2011** à **16:10**

Par donation je viens de devenir propriétaire d'une habitation rurale insalubre (pas de travaux depuis 40 ans).

Si je fais des travaux dans cette habitation, que se passera-t-il lors de la succession ? Sa valeur dans la succession sera-t-elle celle de la donation soit 30000 euros ou bien celle qu'elle aura une fois les travaux finis soit presque 150000 euros compte tenu de l'immobilier dans les environs (fourchette basse) ?

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **16:13**

Donation simple ou donation-partage ?